



Charte éthique SUEZ

Septembre 2026



Edito



Xavier Girre
Directeur Général SUEZ

Rares sont les entreprises capables de préserver et de développer des actifs vitaux à la fois pour la santé des individus, la prospérité des communautés, la souveraineté des territoires et la transition écologique. SUEZ en fait partie.

Chez SUEZ, nous sommes au cœur de ces enjeux essentiels qui bouleversent nos sociétés.

Dans ce contexte en constante évolution, notre Groupe réaffirme sa conviction profonde : la performance durable ne peut exister sans une conduite irréprochable, fondée sur l'éthique, la confiance et la transparence. Il s'agit autant d'une exigence morale que d'un levier de compétitivité pour notre Groupe.

Notre Charte éthique est un élément essentiel de notre dispositif global de gouvernance. Elle constitue la référence commune de tous les collaborateurs du Groupe partout où nous opérons et pour toutes les fonctions.

Elle reprend les principes fondamentaux qui doivent guider les décisions et comportements de tous ceux qui travaillent pour le Groupe afin que chaque action individuelle reflète au quotidien cette démarche collective en termes d'engagement, d'ouverture d'esprit et de culture du résultat.

Introduction

Dans un monde confronté aux pressions du changement climatique, aux tensions géopolitiques, aux aspirations sociétales en mutation, les défis se multiplient pour l'être humain, pour les territoires et pour la planète en général.

FACE À CES ENJEUX, FORT DE SON HÉRITAGE DE 160 ANS, SUEZ DÉPLOIE DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR :

Assurer en sécurité, l'accès à des services essentiels, garants de santé et d'hygiène pour les populations.

Être un catalyseur de développement et de souveraineté pour les territoires en contribuant à créer les conditions de l'attractivité économique locale, renforcer la résilience et l'autonomie des territoires, notamment à travers des boucles locales (recyclage et production d'énergie).

Protéger la planète en préservant les ressources dans les limites planétaires, en protégeant la biodiversité et en luttant activement contre le dérèglement climatique.

CONTRIBUER À UN AVENIR MEILLEUR POUR TOUS, EST AINSI AU CŒUR DE LA DÉMARCHE DE SUEZ, GRÂCE À L'ACTION COLLECTIVE DE SES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

(ci-après les « Collaborateurs »), partenaires et clients,

Cette démarche se traduit par une action en faveur d'une entreprise inclusive, ouverte, et par la mise en œuvre de solutions concrètes pour rendre la transition écologique possible tout en conciliant enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Cela implique un dialogue régulier avec notamment les collectivités locales, les associations, les ONG, les acteurs économiques, les institutions, etc.

SUEZ a tous les atouts en main : des Collaborateurs engagés au quotidien pour mettre leurs expertises au service des essentiels ; la confiance de ses clients et partenaires avec lesquels sont construites des solutions adaptées ; de nombreuses références qui, à travers le monde et l'histoire, ont forgé la richesse de son savoir-faire.

Partout où SUEZ est présent, conscient de la criticité de sa mission, le Groupe agit avec la plus grande rigueur exigée par ses métiers techniques et ses principes éthiques.

Cette Charte éthique (ci-après « la Charte ») constitue le cadre commun qui doit s'imposer à chaque décision, chaque action, chaque relation au sein de SUEZ ainsi que dans ses relations avec son écosystème.



ELLE S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX AXES MAJEURS :

**L'ENGAGEMENT DE SUEZ
EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ;**

**L'APPROCHE ÉTHIQUE DE SUEZ AVEC SES CLIENTS,
FOURNISSEURS, SOUS- TRAITANTS, PARTENAIRES ET ACTEURS
INSTITUTIONNELS (CI-APRÈS « PARTIES PRENANTES »).**

Le respect de la Charte par les Collaborateurs du Groupe, quels que soient leur métier et leur niveau de responsabilité, est un incontournable et un prérequis à toute décision ou action. Par ailleurs, SUEZ attend de ses Parties prenantes la plus grande exigence quant au respect de la Charte, ou d'un standard au moins équivalent.

CHAMP D'APPLICATION

La Charte s'applique à tous les Collaborateurs, aux sociétés du Groupe SUEZ¹ et autres structures contrôlées par celui-ci². S'agissant des sociétés et des structures non contrôlées par le Groupe SUEZ, les représentants du Groupe SUEZ ou de sa filiale au sein de ces sociétés ou structures s'efforceront de promouvoir cette Charte auprès de ces dernières.

¹ On entend par sociétés du Groupe : SUEZ SA, ainsi que toutes ses filiales ; une filiale étant une société dans laquelle SUEZ SA détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote.

² On entend par structure contrôlée par le Groupe : toute forme de groupement autre qu'une société constituée en association avec des tiers et contrôlée par une société du Groupe (dont joint-ventures, GIE, partenariats, etc.).

1. Le socle des valeurs SUEZ

Face à des défis de plus en plus pressants, comme le changement climatique ou la pollution, SUEZ s'engage pour accompagner ses clients et les populations sur toute la chaîne de valeur de l'eau et des déchets.

SANTÉ / SÉCURITÉ

OUVERTURE D'ESPRIT

SENS DU COLLECTIF

ENGAGEMENT

CULTURE DU RÉSULTAT

HUMILITÉ

**Ces valeurs fondamentales
se traduisent au quotidien
dans les engagements de SUEZ
en matière d'éthique.**

2. Engagements de SUEZ en matière d'éthique

SUEZ exige le respect des lois et règlements en vigueur là où le Groupe opère.

Chaque collaborateur, quelles que soient ses fonctions et son niveau de responsabilité doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables, adopter un comportement intègre et loyal et d'alerter en cas de situation susceptible de constituer un manquement.

A. DROIT DE LA CONCURRENCE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Droit de la concurrence

Le Groupe s'engage à respecter les règles de concurrence quel que soit le pays où il intervient.

Pour ce faire, vis-à-vis de leurs partenaires, de leurs clients, de leurs prospects et de leurs fournisseurs, les Collaborateurs du Groupe doivent adopter un comportement irréprochable et ainsi :

- > **Respecter les principes d'une concurrence juste et loyale**, comme par exemple ne pas participer à des pratiques répréhensibles, tel qu'un cartel ; et
- > **Protéger la confidentialité de l'information appartenant au Groupe**, et plus particulièrement les informations dites commercialement sensibles.

Protection des données personnelles

SUEZ s'engage à une utilisation responsable des données personnelles qui lui sont confiées en respectant ses engagements contractuels et en sécurisant le développement de ses produits et services. La divulgation, même involontaire, de données personnelles pouvant entraîner des conséquences graves, chaque Collaborateur doit faire preuve d'une vigilance constante en la matière.

Chaque Collaborateur et utilisateur du système d'information de SUEZ doit utiliser les outils informatiques, solutions logicielles ou de mobilité mis à sa disposition de manière responsable, en respectant les principes de sécurité, de confidentialité et d'intégrité des données.

B. SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les Collaborateurs constituent la première force du Groupe.

Leur sécurité, leur santé, leur bien-être et leur développement professionnel sont une priorité pour SUEZ.

Veiller à la sécurité implique d'évaluer les risques, de diffuser la culture sécurité, d'assurer les formations nécessaires et de fournir des équipements adaptés en toutes circonstances. Au titre de la culture « Speak Up and Stop » promue par le Groupe, chaque Collaborateur qui identifie une situation dangereuse doit la signaler.

Dans ce cadre, SUEZ a mis en place un dispositif visant à prévenir les accidents du travail. L'objectif du Groupe en matière de santé, de sécurité et d'environnement est « Zéro accident grave ». Des audits réguliers, des contrôles de performance et la formation des cadres participent à cet objectif partagé avec les Parties prenantes de SUEZ. L'échange constant des enseignements tirés des accidents et des bonnes pratiques renforce encore cette approche.



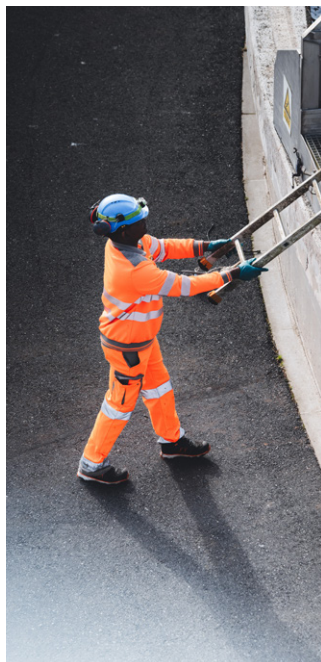
C. RESPECT DES DROITS HUMAINS

SUEZ s'engage à respecter les principes majeurs suivants :

- > Respect strict des droits fondamentaux ;
- > Tolérance zéro en cas de violation ;
- > Adaptation des mesures aux contextes locaux tout en maintenant un socle commun fort.

Conformément à sa politique applicable et accessible sur son site et, dans les pays où le Groupe est présent, SUEZ en particulier:

- > condamne et interdit le recours à toutes les formes de travail assimilables à du travail forcé ;
- > s'interdit de recourir au travail des mineurs dans des conditions qui ne respecteraient pas les lois locales en matière d'âge minimum et la convention 138 de l'OIT.



D. EGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION

SUEZ garantit l'égalité des chances et s'interdit toute forme de discrimination, directe ou indirecte, notamment fondée sur l'origine, le genre, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions ou toute autre situation personnelle.

Les décisions en matière de recrutement, d'évolution professionnelle et de rémunération reposent sur les compétences, la performance et le potentiel, dans le respect des lois et des valeurs du Groupe.

E. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

SUEZ s'engage à reconnaître, développer et valoriser les compétences de chacun de ses collaborateurs de manière équitable et transparente. SUEZ favorise l'apprentissage continu, la transmission des savoirs et l'évolution professionnelle, en lien avec les besoins du Groupe et les aspirations individuelles. **Les décisions relatives aux compétences reposent sur des critères objectifs, dans le respect de l'égalité des chances et de la diversité.**

F. DIALOGUE SOCIAL

SUEZ s'engage à promouvoir un dialogue social fondé sur le respect, l'écoute et la transparence. **Elle reconnaît les représentants du personnel comme des partenaires légitimes et favorise une information loyale et régulière.**

G. ETHIQUE ET CONFORMITÉ

Principe de « tolérance zéro » vis-à-vis de la corruption

SUEZ reconnaît l'intégrité comme l'un des principes fondateurs de son éthique et condamne la corruption sous toute ses formes. À cet égard, SUEZ applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption.

Tous les Collaborateurs doivent appliquer les principes et les valeurs de SUEZ en matière d'éthique et de conformité dans l'exercice de leurs fonctions. Dans chaque Business Unit (BU), est nommé un Ethics & Compliance Officer (ci-après « ECO ») chargé de veiller à la mise en œuvre de la présente Charte au périmètre de sa BU. L'ECO, assisté de son réseau d'Ethics & Compliance Correspondents (ECC), contribue à la prévention des risques en matière d'éthique et de corruption en impulsant des pratiques conformes aux engagements du Groupe.

Prévention et gestion des situations de conflit d'intérêts

SUEZ a mis en place un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts afin de garantir la transparence de ses activités. Les Collaborateurs sont invités à déclarer toute situation de conflit d'intérêts, potentiels ou avérés, afin que celle-ci soit traitée de manière collégiale par la mise en place, si besoin, de mesures de traitement visant à protéger le Collaborateur et le Groupe. Cette approche renforce l'engagement de SUEZ à maintenir des normes éthiques élevées et à préserver l'intégrité de ses activités.

Dispositif d'alerte

SUEZ encourage une culture dite du « Speak Up » au bénéfice de ses Collaborateurs et des Parties prenantes pour signaler tout acte ou situation potentiellement contraire à la Charte.

Le dispositif d'alerte est ouvert à l'ensemble des Collaborateurs, ainsi qu'aux tiers, **via l'adresse ethics@suez.com**. Il garantit la confidentialité des échanges et l'absence de représailles ou de discrimination à l'encontre des auteurs de signalements agissant de bonne foi et de manière désintéressée.

H. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Renforcement et amplification de la contribution naturelle des activités de SUEZ

Le développement durable est au cœur des métiers de SUEZ et constitue un des piliers de sa performance intégrée (financière, environnementale et sociale). Sa stratégie en matière de développement durable vise à renforcer l'impact positif de ses métiers, en matière de climat, préservation de la biodiversité et des milieux naturels, engagement de ses Parties prenantes et contribution à la prospérité locale.

Vigilant sur les émissions et les impacts de ses activités, SUEZ est aussi soucieux de faire partager ses objectifs environnementaux à ses partenaires, à ses fournisseurs et aux propriétaires des installations qu'il gère.

Socialement responsable, SUEZ s'engage auprès des communautés dans lesquelles le Groupe développe son activité. Respectueux de l'environnement et des cultures, il s'est donné pour mission de sécuriser les ressources essentielles au développement des activités humaines et à notre avenir.

Dans ce cadre, SUEZ agit pour préserver l'eau, les matières premières et la biodiversité. Chaque action menée pour améliorer le tri, préserver l'eau, ou accompagner des publics vulnérables, vient nourrir cette ambition.

Innovation continue au service d'un développement durable

En tant qu'acteur industriel, SUEZ est engagé dans une démarche d'amélioration continue des protocoles de santé-sécurité de réduction des impacts environnementaux de ses activités, et agit pour le développement de nouvelles solutions durables. Pour maintenir et renforcer son expertise, SUEZ cultive un environnement où la rigueur, la curiosité et l'amélioration continue sont encouragées.

L'innovation est en effet un levier essentiel pour anticiper les défis environnementaux, optimiser les procédés, améliorer la performance énergétique ou réduire l'impact des activités de SUEZ.

L'éthique

3. de SUEZ avec ses Parties Prenantes

A. CLIENTS



A travers le monde, SUEZ interagit avec des milliers de particuliers, entreprises, collectivités locales et Gouvernements qui constituent le corpus de ses relations commerciales. Afin de répondre aux enjeux de ses clients et dans le respect de ses engagements en matière d'éthique et de conformité, le Groupe s'appuie sur son expérience et savoir-faire pour concevoir et mettre en œuvre à leur bénéfice des solutions innovantes.

Tout Collaborateur interagissant avec les clients du Groupe doit agir de manière transparente et intègre. SUEZ attend de ses clients qu'ils agissent dans le respect de ces mêmes principes.

B. FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

La qualité des produits et services fournis par SUEZ dépend notamment de la qualité de ses fournisseurs et sous-traitants. En conséquence, le choix de ces derniers doit être impartial et répondre à des critères objectifs.

Ainsi, SUEZ évalue la qualité du profil de ses fournisseurs et sous-traitants en matière d'éthique et de conformité en amont de toute contractualisation.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, SUEZ attend de ses fournisseurs et sous-traitants le respect des règles applicables en matière de sécurité, de prévention de la corruption et de gestion responsable des impacts environnementaux de leurs activités.

Dans toute la mesure du possible, SUEZ promeut le respect des droits humains auprès de ses fournisseurs et sous-traitants.

C. MÉCÉNATS ET PATRONAGE

En ligne avec sa feuille de route en matière de développement durable et engagements sociétaux, le Groupe conduit des actions de mécénat et de parrainage pour lesquelles l'approche est la suivante:

> **Pour les actions de mécénat**, soutenir des actions d'intérêt général sans but lucratif concourant à la lutte contre l'exclusion et à la protection de l'environnement dans des domaines d'intervention tels que la protection de la biodiversité.

> **Pour les actions de parrainage**, témoigner de l'engagement économique, social et environnemental de SUEZ en permettant de consolider les relations avec l'ensemble des Parties prenantes dans une optique de soutien au développement des territoires et de leur mise en valeur.

D. ACTEURS INSTITUTIONNELS (ACTION DE « LOBBYING »)

SUEZ peut être appelé à apporter un éclairage sur les conséquences et la portée pratique de législations, réglementations et politiques publiques envisagées ou en cours de discussion et ce, au niveau local, national, européen ou international.

SUEZ peut également défendre les intérêts du Groupe, en veillant à préserver l'intérêt général.

Plus largement, SUEZ peut porter différents messages propres à ses secteurs d'activité auprès des institutions, fédérations professionnelles, associations et organisations publiques notamment à l'occasion d'événements et débats institutionnels.

Dans l'ensemble de ces démarches, SUEZ agit en conformité avec les réglementations applicables, de manière éthique et transparente.



ALTIPLANO 4 PL. de la Pyramide, 92800 Puteaux

